

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE À CONFORTER

UNE ECONOMIE QUI ALLIE INDUSTRIE, AGRICULTURE ET TOURISME

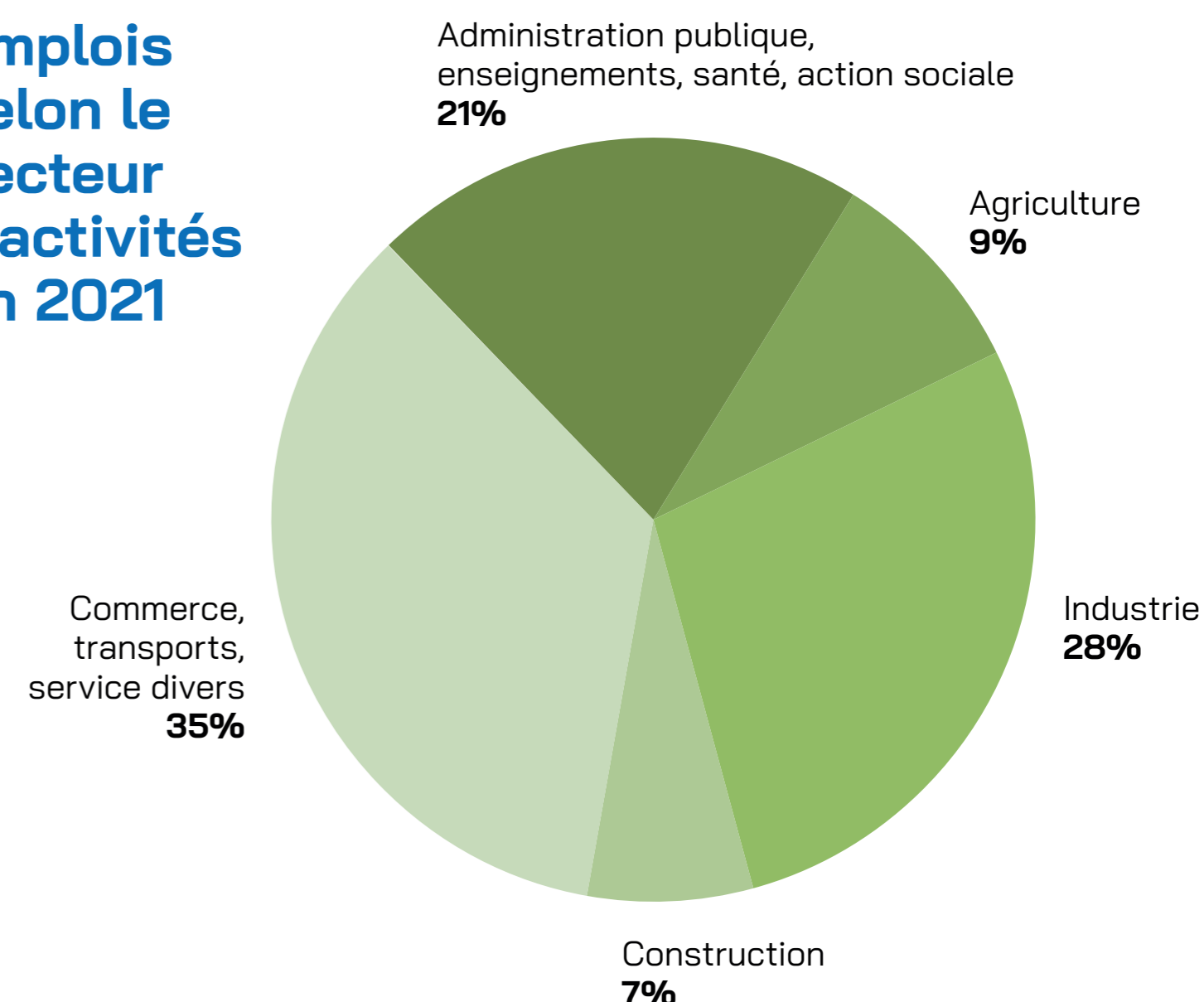
Une nouvelle dynamique économique, tirée par les investissements des acteurs du territoire qui modernisent leurs outils de production (cimenterie, agroalimentaire, scierie, réouverture de la ligne ferroviaire pour le fret...)

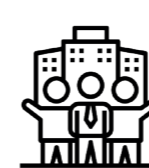
Quels besoins ? Quels enjeux ?

Les défis à relever autour du développement économique sont de plusieurs ordres :

- ✓ Répondre à la difficulté à recruter en lien avec les problématiques de **mobilité** et de **logements accessibles** aux salariés
- ✓ Assurer une **disponibilité foncière** pour accompagner le dynamisme économique
- ✓ **Diversifier** les activités économiques et **valoriser les atouts du territoire : agriculture et tourisme**


Emplois selon le secteur d'activités en 2021



 **2906** emplois
107,1 emplois pour 100 actifs en 2021

 **239** entreprises

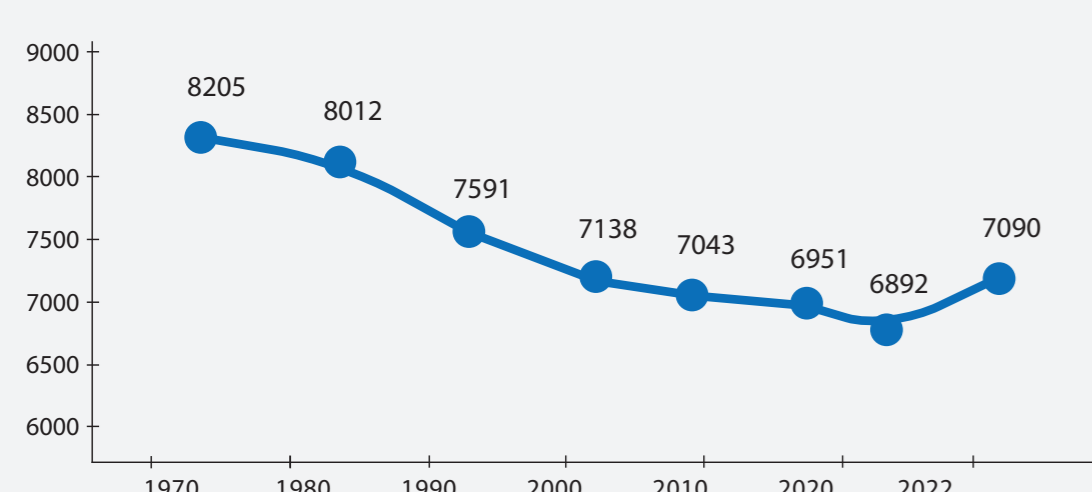
 **24%** d'entreprises agricoles

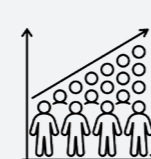
 **75%** des établissements ont moins de 10 salariés


QUELLE POPULATION ? QUELS LOGEMENTS ?

Une stabilisation de la perte de population autour de 7000 habitants depuis 25 ans grâce à l'arrivée de nouveaux habitants (solde migratoire légèrement positif entre les personnes qui quittent et arrivent sur le territoire), mais **qui ne comble pas pour autant le vieillissement de la population** (solde naturel largement négatif entre les naissances et les décès).

Evolution de la population entre 1975 et 2022




 **7 090** habitants en 2025 (millésime 2022)


 **4 000** logements pour 3250 ménages

 **13%** de logements vacants

 **22%** d'habitants de plus de 60 ans

 **80%** de grands logements (T4 et T5) pour 72% de ménages d'une ou deux personnes

 **16%** de logements locatifs privés

 **4%** de locatifs sociaux

Quels besoins ? Quels enjeux ?

Les défis à relever concernant l'adaptation du parc de logements portent sur :

- ✓ Accueillir de nouveaux habitants
- ✓ Proposer une offre adaptée au vieillissement de la population
- ✓ Développer une offre adaptée à la taille des ménages et à leurs revenus

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : LE «ZAN»

La loi «portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets», dite loi Climat & Résilience, a été promulguée le 22 août 2021. Ses dispositions sont inspirées des propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Elle introduit notamment, l'objectif « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » qui vise à réduire l'étalement urbain et la consommation d'espace.

L'objectif est de tendre vers l'absence d'artificialisation des sols à l'horizon 2050, en commençant par réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine a transposé les objectifs de la loi à son échelle. **L'objectif pour l'Airvaudais-Val du Thouet est de -48% d'ici 2031.**



COMMENT RÉDUIRE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ?

Le défi à relever est d'agir d'abord sur **les gisements fonciers** à l'intérieur des bourgs et dans les zones d'activités pour produire du nouveau logement et maintenir offre foncière pour l'activité économique via la mobilisation **des logements vacants, des dents creuses, des bâtiments pouvant muter, des parcelles disponibles en lotissements...**



Un grand logement à diviser



Une ancienne grange



Un logement vacant



Dent creuse en cœur de bourg



Parcelles en lotissement



Cœur d'îlot

* Photos d'illustration

